



# ENTRE DEUX LIGNES :::::::::::::::::::: Il faut choisir !

Lettre d'information du Groupe de Réflexion Génovéfain

Site internet : [www.legenovefain.net](http://www.legenovefain.net) Adresse courriel : [sainte-genevieve@legenovefain.net](mailto:sainte-genevieve@legenovefain.net)

Facebook : <https://www.facebook.com/genovefain.net> Téléphone : 06 0127 09 63

Novembre 2016

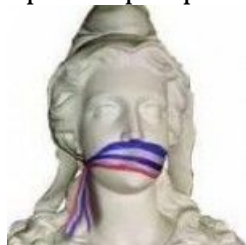
\*\*\*\*\*

## C'est un système...

Une Commune devrait fonctionner dans un esprit de consensus dans l'écoute des uns et des autres, de la diversité établie dans le village.

**Ce n'est malheureusement pas le cas.** Nous sommes dans une localité où le règne et de l'individualisme a pris le dessus sur les formes normales de démocraties locales.

Le citoyen n'est pas écouté, qu'il écrive individuellement ou collectivement à notre représentation municipale. **Les réponses sont rares voire inexistantes.** L'échange par des réunions publiques sur ce qui nous concerne est peu fréquent. Ainsi, des quartiers attendent depuis des années des informations sur leurs travaux d'assainissement. La réponse va de « ça va venir, on s'en occupe.... » à « c'est pas prêt de se faire... » avec, parfois, un « on vous réunira bientôt... », et ce, pendant des années. Les Génovéfains ont droit à plus de considération. Ils ont le droit de savoir où leur municipalité veut les emmener, quand et comment... et donc entendre des propos un peu plus visionnaires.



Ce n'est pas rassurant, mais quand un élu minoritaire pose une question en Conseil municipal, il reçoit le même type de réponse évasive et imprécise agrémentée souvent d'un « on ne peut pas tout faire... ». En commission municipale, il lui est répondu sur un ton plus agréable « c'est une bonne idée... on va voir... » et puis quelques semaines plus tard, les élus sont appelés à voter sur un projet ficelé dans lequel pratiquement aucune des idées avancées par les uns ou les autres ne paraissent. C'est pour cette simple raison de méthode que l'élu minoritaire est amené à voter contre des projets.... Par manque de concertation.... Manque d'écoute... Manque d'approche globale.... Les membres de la majorité taxent cette expression, ce vote, comme de l'opposition absolue mais ce n'est que pour mieux cacher leur manque de volonté d'élaboration collective des réponses à nos

problèmes locaux. Pire, parfois, pour certains, ils ne sont pas forcément plus impliqués à ces choix et se font donc complices d'un processus auquel ils ne participent même pas ?

**L'information sur les projets municipaux est quasi inexistante.** L'Echo génovéfain fait, au mieux état de la « belle réalisation » qui vient d'être inaugurée en oubliant complètement la précipitation qui l'a provoquée (le préfabriqué de l'école, l'an passé en est le parfait exemple). Les comptes rendus de Conseil municipaux qui étaient précédemment distribués à toute la population ont disparu de nos boîtes à lettre en même temps que l'annonce de leur tenue qui s'affichait auparavant chez presque tous les commerçants ne se fait plus qu'au minimum légal des panneaux municipaux.

L'ensemble de **ces pratiques très peu démocratiques** n'est pas que la volonté d'une ou de quelques personnes, n'oublions pas que le Maire et ses adjoints ne sont que l'exécutif du Conseil qui n'a pas à devenir une chambre d'enregistrement. C'est le résultat du fonctionnement d'une majorité municipale détentrice du pouvoir qui ne veut en aucun cas le partager, échanger avec qui que ce soit. En cela, elle n'a pas tiré les conséquences du scrutin de 2014 lors duquel elle a perdu près de 20% des suffrages suite à une scission. **Elle continue à perpétuer « son système » pourtant obsolète.**

### Une rentrée scolaire plus tendue qu'il n'y

**paraît:** L'an passé, il avait fallu installer, dans la précipitation **un préfabriqué** pour assurer la rentrée dans des conditions un peu limites. Cette année, c'est par la transformation de la salle informatique en classe et un quasi bricolage dans l'école maternelle que l'on a pu s'en tirer. La **restauration scolaire** se fait dans des conditions limites et quelques semaines après la rentrée, il serait difficile d'inscrire de nouveaux enfants en cantine..., la **bibliothèque** reste dans une situation tendue à son 1<sup>er</sup> étage de la salle polyvalente tant son accès est incommode pour les enfants ou pour les personnes âgées, et **l'histoire ne dit pas comment sera assurée la rentrée 2017 tant la situation est tendue au niveau de la construction dans la Commune.**

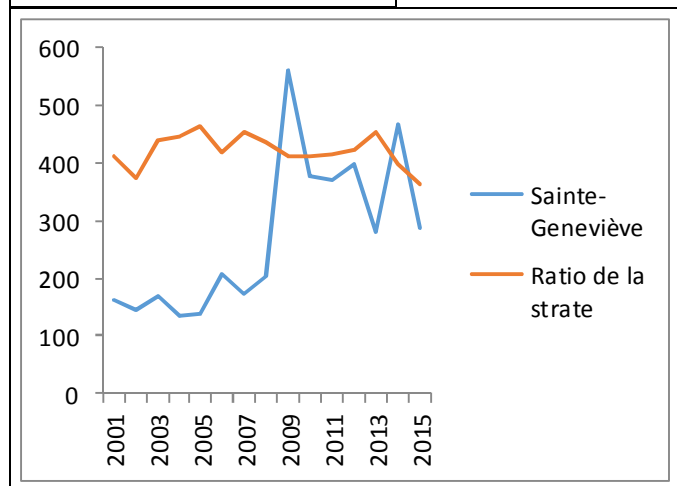
## La gestion financière de la Commune ?

Cet article est rédigé à partir des éléments comptables de la Commune sur le site du Ministère des Finances dédiés aux Collectivités locales.

De **l'analyse précise de ces chiffres**, il ressort quelques éléments marquants.

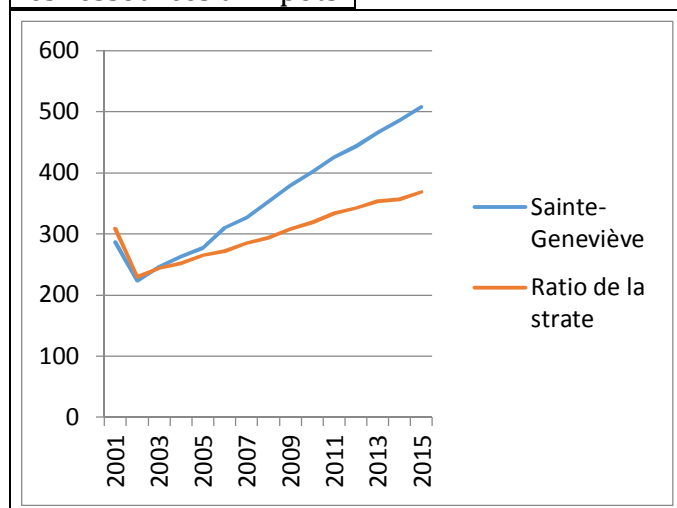
Tout d'abord, **un niveau d'investissement globalement bien inférieur** à la moyenne également inférieur de près de 35% inférieur.

**Le niveau d'investissement :**



Des **ressources d'impôts locaux très supérieures** de près de 38% sur les communes équivalentes, alors que notre produit fiscal était inférieur de plus de 7% à la moyenne en 2001.

**Les ressources d'impôts :**



**Un niveau de subventions d'investissement reçues également globalement bien inférieur** à la moyenne, moins 16%.

Un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui dénonce, également sur longue période, **une faiblesse de l'investissement avec plus de 24% en moins** par rapport à la moyenne, conforté par un niveau de dépenses d'équipement de près de 33% inférieur.

	Subventions reçues			
	Sainte-Geneviève	Ratio de la strate	Différence ratio/commune	
2001	43	60	-17	-28,33%
2002	24	54	-30	-55,56%
2003	30	59	-29	-49,15%
2004	14	67	-53	-79,10%
2005	22	68	-46	-67,65%
2006	36	70	-34	-48,57%
2007	7	76	-69	-90,79%
2008	26	72	-46	-63,89%
2009	36	64	-28	-43,75%
2010	77	29	48	165,52%
2011	45	38	7	18,42%
2012	43	69	-26	-37,68%
2013	123	69	54	78,26%
2014	103	64	39	60,94%
2015	57	61	-4	-6,56%

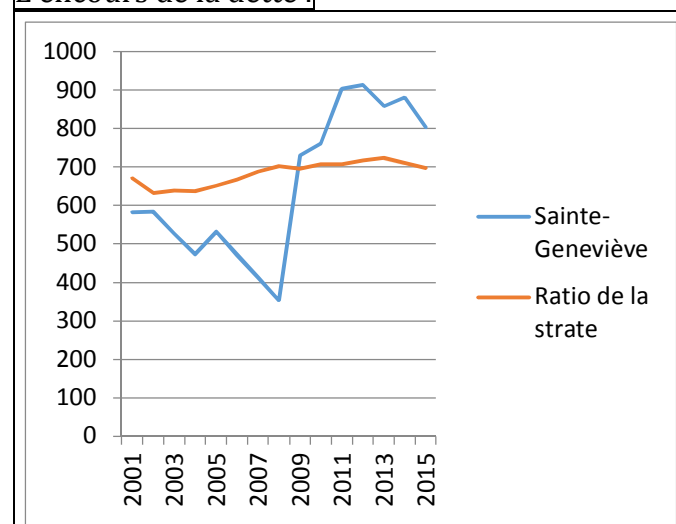
**Moyenne -16,53%**

	FCTVA			
	Sainte-Geneviève	Ratio de la strate	Différence ratio/commune	
2001	29	33	-4	-12,12%
2002	47	35	12	34,29%
2003	13	35	-22	-62,86%
2004	13	30	-17	-56,67%
2005	14	35	-21	-60,00%
2006	11	37	-26	-70,27%
2007	28	46	-18	-39,13%
2008	38	72	-34	-47,22%
2009	22	42	-20	-47,62%
2010	11	40	-29	-72,50%
2011	45	38	7	18,42%
2012	44	39	5	12,82%
2013	51	40	11	27,50%
2014	29	43	-14	-32,56%
2015	59	42	17	40,48%

**Moyenne -24,50%**

Alors que **l'encours de la dette de** notre commune est, en 2015, **supérieur de plus de 15% par rapport à la moyenne** et que le coût de l'annuité de la dette par habitant en est également inférieur d'à peine 8%.

**L'encours de la dette :**



Une fois ces chiffres travaillés, la démonstration s'élabore d'une défaillance de gestion claire et évidente. Notre commune investit trop peu et supporte en plus le coût de ses investissements puisqu'elle est moins bien subventionnée.

**Elle finance son peu d'investissement par l'augmentation de la masse fiscale et l'emprunt. Donc, le Génovéfain paye plus pour moins d'investissement. En effet, que ce soit l'impôt ou l'emprunt c'est le Génovéfain qui le paie. L'emprunt indirectement, l'impôt directement. C'est vous qui payez...**

**Mais une fois que l'on a approché les conséquences, il faut regarder les causes de cette situation.**

**Au lieu d'une dynamique de projets cette majorité a choisi une gestion au coup par coup.** « Mince, il nous manque une classe. On déplace un placard et on construit un préfabriqué ». Alors que les besoins sont bien plus amples deux ou trois classes pour être dans la prévision, un restaurant scolaire et peut-être une bibliothèque, voire comme l'ont réalisé certaines communes voisines (Cauvigny par exemple) une crèche. Quand on a cette approche de projets **on reçoit des subventions de différents bailleurs de fonds (Département, Région, CAF, Europe,...)** quand on fait de la gestion au coup par coup comme la majorité actuelle de Sainte-Geneviève et que l'on va chercher des crédits à la dernière minute et sous la pression, on obtient les restes. **C'est cette démarche qui coûte à notre communauté, qui coûte aux Génovéfains...**

Plus d'éléments encore sur ce sujet sur : [www.legenovefain.net](http://www.legenovefain.net) (page des chiffres)

### **Le rôle du Conseiller municipal....**

Un Conseiller municipal est d'abord un citoyen élu qui se doit d'être à l'écoute de ses concitoyens. En participant au conseil ou aux commissions (**qui se réunissent trop peu dans notre commune**), il doit exprimer sa position, sa réflexion, mais aussi celles qui lui sont transmises par la population, au cœur des débats il doit évaluer le possible du souhaitable et se positionner.

**minoritaire...** il doit avoir cette même attitude mais aller encore plus loin, le respect du mandat qui lui a été confié c'est aussi d'être l'expression de ceux que l'on écoute le moins, de contrôler le fonctionnement de l'institution municipale, de voter au regard de ses engagements (**il n'est pas tenu par les choix d'une majorité auquel il n'est pas lié, bien au contraire**).

Le mode de scrutin proportionnel applicable aux communes de plus de 1 000 habitants permet d'avoir une large majorité en situation de gouverner (dans notre commune la liste arrivée en tête avec 48% des suffrages a 18 sièges sur 23). Elle permet aussi de siéger à des minorités et d'exprimer, voire de pratiquer autrement leur mandat autant qu'on leur permet de le faire. **C'est une avancée importante, utilisons-la, utilisez-la....**

**Le mépris ne saurait être un mode de traitement des problèmes...**

\*\*\*\*\*

### **Madame le Maire ne fait pas de politique II .... :**

Dans notre précédente édition, l'an passé, cette remarque était déjà faite, alors qu'elle a reçu Alain CHRETIEN député des Hautes Saône en soutien à Bruno LEMAIRE le **22 juin 2016**, en Mairie, la question lui est posée : acceptera-t-elle de recevoir tous les soutiens ou candidats à toutes les primaires, dans les mêmes conditions, comme ce devrait être la règle ? Ou continuera-t-elle à répondre qu'elle fait ce qu'elle veut ? Et en dehors de ces approches politiques, **laissera-t-elle ceux qui veulent se réunir le faire ?** ce qui n'es pas le cas, ce qui va à l'encontre de toutes règles et traditions démocratiques voire morales de notre pays..... **Le respect de la démocratie est un fondement de la République. Elle passe par le respect de tous à égalité de traitement, ce n'est pas la règle dans notre Commune.**

\*\*\*\*\*



**Ceci n'est pas une pub...** Les taux des impôts locaux non pas augmenté sur la ligne communale. **Nous avons été unanimes à voter ce point et les minoritaires n'y sont pas pour rien.** Par contre, **une ligne intercommunalité votée par la Communauté de Communes du Pays de Thelle avec un taux de 2% augmentera nos taxes foncières d'autant.** Seul l'Observateur l'avait alors évoqué par ce court article alors repris par la revue de presse du Génovéfain.net. Aucun de nos délégués à la Communauté de Communes n'avait jugé bon d'en parler en Conseil. On transfère des compétences, cela crée de la fiscalité à l'Intercommunalité, cela ne devrait –il pas faire baisser celle de la Commune?

\*\*\*\*\*

## Bizarre, vous avez dit bizarre... comme...

**30%,** Sur ces 15 dernières années, c'est sensiblement de ce chiffre que la population de Sainte-Geneviève a évolué. **Notre Maire et sa majorité en exprime souvent leur satisfaction.** Quand on examine les revenus fiscaux de la Commune sur ces mêmes 15 ans, ils sont passés pour la taxe d'habitation de 47€ en 2001 à 186€/habitant soit une augmentation proche de **295%** et, pour la taxe foncière, de 85€ à 308€/habitant soit une augmentation de plus de **260%**. **Les produits fiscaux ont donc considérablement évolué.** Aujourd'hui, pourtant, chacun peut constater un manque criant d'équipements :

- **les écoles** sont dans une situation critique, comment se passera la prochaine rentrée....
- **la cantine** n'est plus en état d'accueillir nos enfants, .... **la bibliothèque** municipale est inadaptée ...
- **Un retard criant en matière de sécurité** est notre constat quotidien...

Cette liste pourrait être largement complétée.....

Quand on regarde les niveaux d'investissements sur ces 15 mêmes années, on ne peut que s'étonner !...

En effet, probablement aussi, certains investissements ont-ils été mal orientés ? **L'achat des locaux PREVOTE qui constitue le plus gros investissement (800 000€)** de ces 15 dernières n'a toujours pas produit d'effet positif envers la population génovéfine, 8 ans après son exécution. Quel gestionnaire, bon père de famille, pourrait tolérer de telles dérives ?.....

En conclusion, **trop peu d'investissements**, près de 25% de moins que les communes équivalentes, pas assez d'investissements au regard de l'évolution des ressources fiscales de la commune et à l'augmentation de sa population. **Malgré ce faible niveau d'investissements**, notre commune connaît pourtant un en cours de la dette de plus de 15% supérieur à la moyenne (803e pour 697€), celui-ci augmente fortement avec cet investissement inconsideré d'un bâtiment industriel resté sans vie jusqu'à ce jour. **Comme c'est bizarre....**

Plus d'éléments encore sur ce sujet sur : [www.legenovefain.net](http://www.legenovefain.net) (page des chiffres)

\*\*\*\*\*

### Préparer demain aujourd'hui :

De nombreux concitoyens s'interrogent, que faire pour que les choses changent ? pour que cela bouge ? Notre Groupe est ouvert à vos propositions et pense que ce n'est que par l'addition de vos réflexions et de vos propositions élaborées en projet alternatifs que les choses évolueront. Rester dans son coin et attendre ne produira rien, bouger seul ne sera pas efficace.... Il faut plus de citoyenneté dans notre Commune.

**Préparer demain dès aujourd'hui est important si vous voulez que cela soit collectif et ne s'improvise pas.**

Pour prendre contact : [sainte-genevieve@legenovefain.net](mailto:sainte-genevieve@legenovefain.net) ou au 06 01 27 09 63